

COMMUNE DE WITTENHEIM

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : AR95REPRCCAS avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 23/06/2026

Objet : ARRETE 95/2026 NOMINATION MEMBRES CCAS

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 23/06/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ARRETE 95_2026NOMINATIONSDESMEMBRESsigne.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 068 / ARRONDISSEMENT 4

Identifiant de l'acte : 068-216803767-20260623-AR95REPRCCAS-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/06/2026

ARRETE N°95/2026

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la Ville de WITTENHEIM,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 avril 2026 fixant à 11 le nombre de membres du Conseil d'Administration et l'élection des membres élus ;

Vu l'avis d'appel à candidature affiché en mairie le 28 avril 2026 invitant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées, à présenter leurs propositions de nomination de leur représentant au Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant qu'il appartient au Maire de nommer, par arrêté, les membres du Conseil d'Administration du CCAS autres que les membres élus par le Conseil Municipal ;

Considérant les candidatures reçues à l'issue de l'appel à candidatures susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Wittenheim :

- Mme Carmen PATO, Représentante des associations familiales (UDAF)
- M. Jean-Louis NUNNINGER, Représentant des personnes âgées (APALIB)
- Mme Anne GUTLEBEN, Représentante de l'insertion (ADESION)
- M. Marc GLASSER, Représentant des associations de lutte contre l'exclusion (CARITAS)
- Mme Saïda SIOUALA, Représentante du projet social et des actions en faveur des enfants, jeunes et familles (CSC CoRéal).

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Article 3 :

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 :

M. le Président du Centre Communal d'Action Sociale et Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Wittenheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Wittenheim, le 16 juin 2026

Mathieu NICO

Maire de Wittenheim